

# COMITÉ DE DÉONTOLOGIE



---

## RECOMMANDATIONS ÉTHIQUES DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS AU CNOSF

En vertu des articles 5 et 13 de la Charte d'éthique et de déontologie du sport français « *L'éthique guide le comportement de l'ensemble des acteurs du sport (...)* » et « *Les organisations sportives que sont les fédérations sportives, leurs organes déconcentrés, les ligues professionnelles, le CNOSF et ses organes déconcentrés (...) sont les garantes du respect et de la transmission de l'esprit et des valeurs du sport* ».

Dans le cadre des élections à la Présidence et au Conseil d'administration du CNOSF, le présent document, édicté par le Comité de déontologie du CNOSF, a pour objectif de rappeler les grands principes destinés à garantir l'égalité de traitement entre candidats ainsi que le bon déroulement du processus électoral.

Les candidats et leurs soutiens organisent librement leur propre campagne en accordant une attention toute particulière aux recommandations présentées.

Celles-ci trouvent à s'appliquer tout au long de la période électorale, qui ne se limite pas aux seules périodes de campagne officielle à la Présidence et au Conseil d'administration, ouvertes lors de l'officialisation des candidatures. Aussi, toute personne agissant comme un candidat dans les semaines et mois précédant les élections doit veiller à suivre les principes énoncés ci-après.

## 1. COMPORTEMENT GÉNÉRAL DES CANDIDATS, ÉLUS ET SALARIÉS DU CNOSF



Les candidats et leurs soutiens adoptent en toute circonstance un **comportement digne et mesuré**. Les relations doivent rester **respectueuses de l'individu et des opinions** malgré les oppositions. Au regard des fonctions auxquelles ils aspirent, ils s'abstiennent de **tout comportement susceptible de porter atteinte à l'image du mouvement sportif ou à la sérénité des élections**. Les candidats et leurs soutiens bénéficient d'une grande liberté de paroles et d'opinion mais doivent être de bonne foi. La campagne doit ainsi **rester constructive**, les critiques s'entendent dans le respect des personnes.



Sans que cela ne porte atteinte à l'exercice de ses responsabilités au CNOSF – y compris de représentation –, tout candidat occupant un poste au sein des instances exécutives s'engage à **assurer la distinction entre sa fonction dirigeante et son engagement électoral**. Il veille notamment, dans le cadre de ses missions, à **ne pas promouvoir publiquement sa candidature et à ne pas dénigrer celle des autres**. Ce principe général s'étend à tout élu du CNOSF ou de l'un de ses organes déconcentrés qui souhaiterait exprimer son soutien à un candidat.



Un **devoir général de neutralité et de confidentialité** doit trouver à s'appliquer **aux collaborateurs** du CNOSF. Aussi, dans le cadre de leurs missions, ils veillent à ne pas prendre parti dans l'élection et, plus généralement, à ne pas contribuer à la campagne électorale d'un candidat ou communiquer d'informations susceptibles d'en favoriser certains.

## 2. RECOURS AUX SERVICES ET RESSOURCES DU CNOSF



Les candidats et leurs soutiens n'auront recours aux ressources, moyens et services du CNOSF que dans la **stricte limite de ceux prévus dans le cadre de la campagne** et dont ils bénéficieront chacun dans des conditions **permettant d'assurer une égalité de traitement**.



Les candidats ou leurs soutiens qui occuperaient des responsabilités au sein du CNOSF ne feront **en aucune sorte usage des ressources humaines et financières ainsi que des moyens de communication de l'institution au bénéfice de leur propre campagne**.

## 3. INVITATIONS ET CADEAUX



Les candidats et leurs soutiens s'engagent à ne pas offrir ou promettre de cadeaux ou d'avantages de toute nature à des membres du collège électoral. Cette interdiction couvre aussi bien la période électorale à proprement parler que les trois mois suivant les élections.

Les invitations à des événements sportifs, sans être prohibées, doivent reposer sur des critères objectifs et transparents et s'inscrire dans une démarche tout à fait décorrélée de la campagne électorale.